



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE
A 20 Heures 30**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22- Votants : 23

L'an deux mil dix-sept, **le dix-huit décembre 2017**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Fabienne STEPHANT (procuration à Murielle RIEUX)

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : décembre 2017

ORDRE DU JOUR

Généralités :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2017

Finances :

2. Tarifs 2018 ;
3. Précisions imputations budgétaires Fêtes et Cérémonies ;
4. Suppression du budget annexe de la Salle Emeraude ;
5. Indemnité de conseil au Trésorier ;
6. Convention répartition des frais Sémaphore Etel ;

Culture :

7. Mise en réseau des médiathèques ;
8. Convention Méliscènes : signature et demande de subvention ;

Jeunesse :

9. Tarifs 2018 ;
10. Devenir des TAP-Rentrée scolaire 2018-2019 ;
11. Conseil Municipal des Jeunes : don à l'association Les Nez Rouges ;

Travaux-Urbanisme :

12. Dénomination de rues ;

Divers :

13. Questions diverses ;

14. Réunions à prévoir.



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2017.

2 Tarifs 2018 divers et Salle Emeraude

Le Maire explique que la commission finances du 23 novembre propose une augmentation de 1% des tarifs.

Il aborde deux points particuliers sujet de la location des chapiteaux :

- les demandes de gratuité sont de plus en plus nombreuses. En 2017, sur les 28 locations de chapiteaux, 19 étaient gratuites et 9 payantes. La commission finances propose de mettre en place une gratuité par an pour les associations communales si l'activité pour laquelle la gratuité est demandée est d'intérêt communal.
- la question du montage pour les particuliers (les associations les montent déjà elles-mêmes) est redondante cela mobilise deux agents des services techniques car les particuliers ne jouent pas le jeu. En effet, lorsqu'ils louent le chapiteau, ils s'engagent à être suffisamment nombreux pour le monter avec les agents. Or, ce n'est quasiment jamais le cas. Le temps perdu est donc important pour les agents. La commission finances propose de fournir aux particuliers une notice de montage détaillée et de leur faire signer une décharge de responsabilité. Les agents n'aideront plus au montage du chapiteau qui sera seulement livré.

Une remarque est faite quant au prix proposé pour les sandwiches (4€). Le Conseil Municipal propose 3€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs 2018 divers et Salle Emeraude avec les propositions de la commission finances et la baisse du prix du sandwich à 3€

3 Précisions imputations budgétaires Fêtes et Cérémonies

Le Maire explique que la Trésorerie demande à ce que les dépenses imputées aux deux articles budgétaires ci-dessous soient précisées :

- 6232 : Fêtes et Cérémonies : Dépenses liées aux fêtes nationales
- 6257 : Réception diverses : Dépenses liées aux autres évènements (maisons fleuries, vernissages des expositions, vœux ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la répartition indiquée ci-dessus

4 Suppression du budget annexe de la Salle Emeraude

Le Maire expose que compte tenu du montant des travaux prévus, le maintien du budget annexe de la Salle faussera le budget principal de la commune. En effet, le budget de la Salle est basé sur la subvention que donne la Commune et le montant que cette dernière devra verser dans le cadre des travaux amputera sa capacité d'autofinancement.

La Trésorerie conseille donc de le supprimer et de l'intégrer au budget communal ce qui n'empêchera pas d'avoir les informations sur le coût de fonctionnement de la Salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la suppression du budget annexe de la Salle Emeraude et son intégration au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2018.

5. Indemnité de conseil au Trésorier

Le Maire explique que la législation prévoit la possibilité d'accorder au Trésorier l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Trois possibilités existent :

- Pas d'indemnité ;
- 100% de l'indemnité ;
- Détermination d'un autre pourcentage

Jusqu'à aujourd'hui les anciens trésoriers bénéficiaient de 100% de l'indemnité soit 653.01€ en 2016. Le Maire précise également que le Trésorier est responsable sur ses deniers propres des erreurs qu'il peut faire dans la comptabilité des communes. Cette indemnité sert en partie à couvrir les assurances auxquelles il cotise dans ce cadre.

Le bureau municipal propose d'allouer une indemnité au taux de 50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (21 voix pour, 2 abstentions), vote l'indemnité au taux de 50%.

6 Convention de répartition des frais du Sémaphore

Le Maire expose qu'une convention prévoit la répartition des frais de fonctionnement du Sémaphore d'Étel entre le Conseil Départemental, la Compagnie des Ports du Morbihan et les Communes d'Étel, Sainte-Hélène, Belz, Plouhinec et Locoal-Mendon. Cette convention est arrivée à expiration et il convient de la renouveler. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Définition des frais de fonctionnement ;
- Modalités de répartition entre les signataires (0.5% pour Locoal-Mendon) ;
- Durée de la convention : 5 ans

A titre d'information, le coût pour la commune a été de 1918,47€ pour les 5 dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention.

7. Mise en réseau des Médiathèques

Le Maire laisse la parole à Gilles Thunet. Ce dernier explique qu'une réflexion a débuté en janvier 2017 sur la mise en réseau des médiathèques existantes sur le territoire de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Il expose les différents objectifs de cette mise en réseau (augmenter la fréquentation des bibliothèques/médiathèques, améliorer la qualité du service et des animations, faciliter l'accès à l'offre, favoriser la circulation des usagers...) et souligne l'importance du numérique dans cette réflexion. Il remarque également que notre médiathèque ne perdra en rien sa spécificité.

Murielle Dehove pose la question du tarif. Gilles Thunet répond qu'il souhaite que ce dernier se maintienne à 10€. Elizabeth Gouello remarque que ceci risque de ne pas être le cas compte tenu des divers échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire du 15 décembre.

Gilles Thunet explique également que de nouveaux services seront mis en place ainsi qu'un logiciel unique financé par AQTA. Cette dernière financera également 80% d'un équipement numérique de base pour les médiathèques (deux PC, une imprimante, une douchette et deux tablettes numériques).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents et représentés (22 voix pour, 1 abstention), décide d'intégrer le réseau des bibliothèques/médiathèques d'AQTA

8. Convention Méliscènes-Signature et demande de subvention

Gilles Thunet expose que comme chaque année, la commune va accueillir un spectacle du 18^{ème} festival Méliscènes. Il convient donc de signer la convention avec la ville d'Auray organisatrice du festival et de demander dans ce cadre une subvention au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention et à demander la subvention au Conseil Départemental

9. Tarifs 2018 CLSH-Cantine-Garderie

Le Maire laisse la parole à Catherine Besnard. Elle explique que concernant la cantine et la garderie la commission jeunesse du 5 décembre propose une augmentation de 1% des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle relate également que 46 familles bénéficient du tarif « social » (quotient <700) ce qui représente un coût de 1350€ pour la Commune du 1^{er} septembre au 30 novembre 2017.

Concernant le CLSH, la commission jeunesse propose une augmentation de 1% des tarifs à compter du 8 janvier 2018. Mme Besnard explique également que compte tenu de la mise en place du quotient familial, il est proposé de supprimer les réductions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et représentés vote les nouveaux tarifs 2018 ainsi que la suppression des réductions.

10. Devenir des TAP-Rentrée scolaire 2018-2019

Catherine Besnard fait le bilan des Temps d'Activité Périscolaires de 2014 à la rentrée scolaire de 2017. Plus de 50 activités différentes ont été proposées aux enfants dans le respect de leur rythme. Ainsi, ils ont pu pratiquer de l'initiation à la culture japonaise, de l'art visuel, du mandala, des sports atypiques, de la cuisine.... Quatorze prestataires extérieurs sont intervenus et 80% des enfants scolarisés ont participé à ces activités (177 enfants par jour). Le coût des TAP a été de de 38 670€ sur 3 ans et demie.

Mme Besnard explique qu'un sondage a été réalisé fin novembre auprès des parents des deux écoles et indique le résultat :

- 155 soit 72% souhaitent l'arrêt des TAP
- 54 soit 25% souhaitent le maintien des TAP
- 6 soit 3% ne se prononcent pas

Le comité de pilotage du 5 décembre et le conseil d'école de Hugues Aufray du 14 décembre ont proposé l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de 4 jours. De nombreux parents ainsi que les enseignants ont souligné la qualité des activités et ont précisé que la demande d'arrêt de ces temps est due à la fatigue constatée chez les enfants.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie les équipes qui ont mis en place les TAP et les ont menés jusque-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décident de ne plus organiser les Temps d'Activité Périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 et de revenir à la semaine de 4 jours.

11. Conseil Municipal des Jeunes-Don à l'association Les Nez-Rouges

Catherine Besnard explique que le Conseil Municipal des Jeunes a organisé une boom le 25 octobre au profit de l'association Les Nez Rouges. 40€ ont été récoltés. Afin de pouvoir verser cette somme à l'association, il faut une délibération autorisant le versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de verser une subvention de 40€ à l'association Les Nez Rouges.

12. Dénomination des rues

Nicolas Debéthune et Rémi Kergozien présentent le travail réalisé. En effet, afin de pouvoir terminer la numérotation des voies, il faut nommer les dernières rues qui ne l'étaient pas encore.

Les plans des rues nommées sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la dénomination des voies telle que proposée.

Karine Bellec souligne l'importance de bien transmettre les nouveaux noms de rue aux services de secours.

13. Questions diverses

Le Maire aborde plusieurs points :

- Terrain situé à Belz et appartenant au CCAS de Locoal-Mendon : l'association des Chemins de Ronde a attaqué le permis d'aménager déposé par un promoteur. La mairie de Belz va défendre le dossier ;
- Point sur les finances communales : aucune décision modificative n'est nécessaire cette année. Toutefois, compte tenu des coupes qui avaient été faites lors de l'élaboration du budget, il n'y aura pas de grande surprise lors du compte administratif ;
- Population légale au 1^{er} janvier 2018 : 3424hbts ;

David Le Sommer présente la carte annuelle des nids de frelons asiatiques. Il rappelle l'importance du piégeage et demande à ce que tous les nids constatés lui soient remontés afin de pouvoir intervenir.

Gilles Thunet relate que 50 personnes ont participé le 17 décembre au nettoyage des plages du Verdon et ont ramassé 260kg de déchets. Il indique également les évènements suivants :

- 7 janvier 2018 : 18h : On s'est fait la bise ;
- 20 janvier 2018 : Théâtre : Je marche la nuit par un chemin mauvais ;
- 24 mars 2018 : Carnaval